

INSERTIONS.

Mise au concours.

Les Commissaires Royaux de la Grande-Bretagne pour les Travaux publics invitent par les présentes les architectes de toutes les nations à prendre part à un concours ouvert pour les trois entreprises suivantes :

- 1) Un projet sur la manière la plus convenable de concentrer les bureaux du Gouvernement sur la place entre Whitehall et le nouveau palais du parlement,
- 2) et 3) projets pour 2 bâtiments que le Gouvernement de S. M. a décrété d'exécuter sans délai comme partie du plan général susmentionné, savoir l'un pour le Département des affaires étrangères, et l'autre pour le Département de la guerre.

Premier projet.

Plan général ou en bloc.

Ce projet doit indiquer sur un plan général de situation, de quelle manière les principaux offices du Gouvernement peuvent être concentrés sur le terrain qui est délimité par une ligne rouge sur le plan ci-joint No. 1. L'espace en bleu qui doit être pris sur la Tamise moyennant un endiguement. Le projet doit aussi indiquer quelles améliorations l'auteur propose et recommande pour les abords principaux du nouveau palais de Westminster, ainsi que pour la communication avec la rive Surrey de la Tamise, particulièrement par rapport au pont de Westminster dont la position doit être prise en considération dans ce plan. Le plan No. 2 composé de la levée d'ordonnance, comprend le fleuve de la Tamise, les principaux passages et les édifices publics les plus importants dans le voisinage de l'emplacement des constructions.

Le dessin du plan de situation doit être fait d'après l'échelle du plan No. 1, suivant lequel 44 pieds anglais correspondent à un pouce anglais.

Les améliorations à proposer dans les passages principaux etc. seront exécutées d'après le plan No. 2, dans lequel 5 pieds anglais correspondent à un mille anglais.

Le bâtiment du Gouvernement existant actuellement ou ses parties peuvent être compris dans le plan général, si l'architecte le trouve convenable et conforme à ses idées.

Le Gouvernement a décidé que les édifices pour le ministère de la guerre et pour le ministère des affaires étrangères doivent être élevés sur l'emplacement en jaune sur le plan, et que le ministère des affaires étrangères doit être placé dans la proximité du parc.

Les architectes qui veulent joindre des modèles à leurs dessins, peuvent le faire, pourvu que les modèles soient à la même échelle que les dessins.

Les dessins en cadres dorés et sous verre ne sont pas admis. Les simples châssis sont admis.

Toute modification dans les niveaux des rues doit être indiquée sur les dessins et les modèles.

La liste suivante renferme les bâtiments principaux du Gouvernement avec l'indication approximative de la superficie qu'ils occupent.

	Pieds <input type="checkbox"/>
Trésorerie, avec un appartement d'office pour le premier Lord et le chancelier de la trésorerie	50,000
Ministère des affaires étrangères avec une demeure officielle .	46,000
Ministère de la guerre	50,000
L'office des colonies	15,000
Ministère de l'intérieur	15,000
L'office du payeur général	15,000
La chambre de l'Echiquier	3,000
La chambre de commerce.	25,000
Conseil privé	15,000
Amirauté	45,000
Contrôle.	12,000
Chambre des pauvres	10,000
Chambre de la dette publique	5,000
Travaux publics	8,000
Forêts de l'Etat	8,000
Commission du service civil etc.	5,000
Commission de bienfaisance	6,000
Commission ecclésiastique.	6,000
Chambre des domaines	8,000
Bureau d'émigration.	5,000

Les architectes doivent, en outre des bureaux ci-dessus énumérés, pourvoir encore à d'autres bâtiments (sur l'appropriation desquels le Gouvernement aura à décider en temps et lieu) pour autant que cela peut se concilier avec la disposition convenable des places publiques et des rues.

Deuxième projet.

Division du Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères.

Ce projet a pour objet le bureau public de la résidence officielle du Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. Ils doivent être placés à la partie ouest du terrain en teinte jaune sur le plan No. 1.

On demande un plan pour chaque étage, une section longitudinale, une section transversale, ainsi qu'une élévation d'après l'échelle de 16' pour le pouce (mesure anglaise).

Les architectes doivent en outre présenter une élévation de l'une des façades principales à l'échelle de 8' sur un pouce, et peuvent, s'ils veulent, envoyer aussi des détails lesquels doivent être à l'échelle de 4' pour le pouce.

Les dimensions doivent être marquées sur les plans et les coupes, en une teinte brune claire. Les élévations sont en lignes.

Une vue perspective, en Sepia (ou encre de la Chine claire) peut être jointe au projet, mais des modèles, vues, dessins à vue d'oiseau, sous verre et en cadre ne sont pas admis (les simples chassis sont par contre admis).

Des données générales des matériaux à employer doivent accompagner les dessins.

Ci-jointe est la liste des espaces nécessaires pour cette division.

Souterrain.

Imprimeurs.

1	Chambre pour 25 compositeurs	50'	sur	20'
1	„ „ 3 presses à bras	35'	„	20'
1	„ „ le rédacteur	18'	„	16'
2	„ „ le chef de l'imprimerie, chacune	18'	„	16'
1	„ „ provisions, caractères, papier etc.	40'	„	20'

Les espaces sus-indiqués doivent être accessibles depuis la cour et n'avoir aucune communication avec les étages supérieurs du bâtiment, sauf un escalier particulier conduisant de la chambre du rédacteur au rez-de-chaussée.

Relieurs.

1	Chambre pour le maître relieur	18'	sur	16'
1	Chambre pour le papier, et chambre pour les ouvriers	120'	„	30'

Ces chambres doivent se trouver sous la bibliothèque au rez-de-chaussée et être en communication avec celle-ci ainsi qu'avec la deuxième bibliothèque.

Concierge.

2 chambres d'habitation, cuisine, chambre de provision, lessivier, et autres dépendances.

Un escalier menant du souterrain au second étage, pour l'usage exclusif du concierge et des servantes.

Premier messenger.

1 chambre 16' sur 16'

2 chambres à coucher, chacune 16' „ 16'

Une petite cuisine, une chambre de provisions et autres dépendances.

Second messenger.

Les mêmes locaux.

Premier portier.

	Pieds \square
1 Chambre d'habitation	16' sur 16'
2 Chambres à coucher, chacune	16' „ 16'
Petite cuisine, chambre de provisions etc.	

Sous-portier.

Les mêmes locaux.

Lampiste.

1 Chambre d'habitation	16' sur 16'
1 „ de travail	16' „ 16'
1 „ d'ustensiles	16' „ 16'
1 „ à coucher	16' „ 16'

Un escalier particulier doit conduire du souterrain au péristyle, pour le service des messagers, portiers et lampiste.

Cave pour bois, charbon, bière etc.

Hangard pour chaudières et place pour l'appareil de chauffages.

Un escalier large et commode (environ 20 pieds carrés) doit en outre de celui désigné plus haut, conduire du souterrain au second étage; il sera en communication avec chaque étage et aura une entrée sur le parc et un accès facile depuis la chambre du Secrétaire d'Etat et du sous-Secrétaire.

Rez-de-chaussée.

Des péristyles spacieux et des corridors intérieurs et un escalier principal conduisant au premier étage.

Bureaux des passeports.

1 Antichambre	45' sur 25'
2 chambres de clerc, chacune	20' „ 20'

L'antichambre avec une entrée depuis le péristyle et en communication avec les chambres des clercs; ces dernières doivent communiquer avec celle du premier Secrétaire.

Premier Secrétaire (Chief clerc) (a coté des bureaux des passeports).

1 chambre	30' sur 25'
3 chambres, chacune.	20' „ 18'

Agence.

1 chambre	30' sur 25'
---------------------	-------------

Messagers etc.

1 chambre donnant sur le péristyle, pour messagers étrangers, avec cabinet et lieu d'aisance.	20' sur 20'
---	-------------

1 chambre pour messagers.	30'	sur	20'
„ „ le concierge	30'	„	20'
„ „ le messager du bureau	20'	„	20'

Bibliothèque.

La bibliothèque doit comprendre trois espaces, de 30' large et 20', 30' et 70' de long. 120' sur 30'

Traducteur.

1 chambre	20'	sur	20'
-----------	-----	-----	-----

Commerce des esclaves, et département des traités.

(6 Chambres.)

1 chambre.	30'	sur	25'
(avec cabinet et lieu d'aisance)			
et des deux côtés 2 chambres, chacune de	30'	sur	25'

Télégraphe.

1 chambre pour l'employé.	18'	sur	16'
1 petite chambre pour instruments.			

Antichambre commun.

1 chambre	30'	sur	20'
-----------	-----	-----	-----

Premier étage.**Le Secrétaire d'Etat.**

1 chambre	35'	sur	25'
(avec cabinet et lieu d'aisance)			
1 antichambre	20'	„	18'
	25'	„	20'
2 pour Secrétaires privés	20'	„	18'
1 chambre-cabinet	35'	„	25'
1 antichambre	20'	„	20'
(avec cabinet et lieu d'aisance)			
chambre d'attente des envoyés étrangers (avec cabinet et lieu d'aisance)	35'	„	20'

Antichambre pour le concierge avec tour pour les lettres et paquets, en communication avec la chambre de l'huissier de service. 20' „ 20'

Sous-Secrétaire d'Etat.**Sous-Secrétaire d'Etat en permanence.**

(8 Chambres)

1 chambre	30'	sur	25'
(avec cabinet et lieu d'aisance)			
d'un côté 2 chambres, l'une	30'	„	25'
l'autre	30'	„	30'
et de l'autre côté 4 chambres, 2, chacune	30'	„	25'
2 autres, chacune	30'	„	30'

Sous-Secrétaire du parlement.

(6 Chambres)

1 chambre	30' sur 25'
(avec cabinet et lieu d'aisance)	
et de l'autre côté 2 chambres, l'une	30' ,, 25'
l'autre	30' ,, 30'

Les chambres pour les deux sous-secrétaires doivent être rapprochées autant que possible de celle du Secrétaire d'Etat.

Département des consulats.

1 chambre	35' sur 25'
3 ,,	20' ,, 20'
1 ,, de conférence	35' ,, 25'
1 ,,	25' ,, 25'
1 ,,	20' ,, 20'
(avec cabinet et lieu d'aisance)	
1 antichambre	30' ,, 20'

Second étage.

Une seconde bibliothèque au-dessus de celle du rez-de-chaussée 120' ,, 30'

Les autres chambres distribuées comme celles du Département du commerce des esclaves.

Appartement pour deux employés, consistant en une bonne chambre d'habitation et à coucher, et une chambre à coucher de domestique, pour chacun. Une cuisine avec les accessoires doit servir pour les deux ménages.

Appartement pour l'intendant, consistant en une chambre d'habitation, 3 chambres à coucher et 3 grandes chambres à coucher pour les domestiques femmes.

Appartement pour le concierge, consistant en une chambre d'habitation, 2 chambres à coucher et autres dépendances.

Des dispositions convenables doivent être prises pour des lieux d'aisance etc. dans toutes les parties du bâtiment.

Les dimensions des divers locaux peuvent être changées, pourvu que la superficie soit maintenue la même.

Le bâtiment doit être à l'abri du feu, les chambres bien aérées et les corridors spacieux.

Demeure officielle du Secrétaire d'Etat des affaires étrangères, contigue aux locaux pour les affaires de cette division.

Une salle à manger, avec place pour 50 personnes; appartements contigus pour chambres à souper et à thé, bibliothèque, etc.

Cinq chambres de réception, en suite, au premier étage pour recevoir 1500 invités.

Un ou plusieurs escaliers principaux pour les chambres de réception.

Environ 12 ou 14 chambres à coucher avec un nombre correspondant de chambres de toilette.

Toutes les autres commodités pour la demeure d'un dignitaire.

Troisième projet.

Département de la guerre.

On se propose d'élever à cet effet un bâtiment sur l'emplacement situé à l'est de la partie en jaune du plan No. 1.

On désire un plan pour chaque étage, une section longitudinale et une transversale, ainsi que des élévations, à l'échelle de 16' (anglais) pour un pouce.

Les architectes doivent aussi présenter une élévation de l'une des trois façades principales, d'après une échelle de 8' anglais pour un pouce, et il leur est loisible d'y ajouter des détails d'après une échelle de 4' anglais pour un pouce.

Les plans et sections doivent indiquer les dimensions des espaces, et être légèrement teintés en brun. Les élévations sont au trait.

Une vue en perspective légèrement teintée peut être jointe aux dessins.

Les modèles, perspectives à vue d'oiseau et dessins sous verre et en cadre ne sont pas admis. (De simples châssis sont admis).

Le projet doit être accompagné de l'indication générale des matériaux à employer.

Cet appartement sera disposé comme suit :

Souterrain.

Imprimeurs.

1 chambre pour 10 compositeurs imprimeurs	30'	sur	20'
1 " " presse à bras	25'	"	20'
1 " " rédacteur	18'	"	16'
1 " " chef de l'imprimerie	18'	"	16'
1 " " ustensiles, et caractères etc.	25'	"	20'

Ces chambres doivent être accessibles depuis la porte du souterrain, sans aucune communication avec la partie supérieure du bâtiment. Un escalier privé doit conduire de la chambre du rédacteur au rez-de-chaussée.

Relieurs.

1 chambre pour le maître relieur	18'	sur	16'
1 " " les ouvriers	30'	"	20'

Premier messenger.

1 chambre d'habitation	16'	sur	16'
2 chambres à coucher, chacune	16'	,,	16'
Une petite cuisine et dépendances.			

Son aide.

Les mêmes dispositions que pour le premier messenger.

Intendant.

Deux chambres d'habitation, une grande cuisine, celliers, chambres à serrer, lessivier et autres dépendances.

Un escalier doit conduire du souterrain au second étage, exclusivement à l'usage de l'intendant et des domestiques femmes.

Chambres à manger.

2 chambres, chacune	40'	sur	20'
-------------------------------	-----	-----	-----

Portier.

1 chambre d'habitation	16'	sur	16'
2 „ à coucher, chacune	16'	,,	16'
Une petite cuisine avec dépendances.			

Lampiste.

1 chambre d'habitation	16'	sur	16'
1 „ de travail	16'	,,	16'
1 „ de provisions	16'	,,	16'
1 „ à coucher	16'	,,	16'

Un escalier particulier depuis le souterrain au péristyle pour le messenger, le portier et le lampiste est nécessaire.

L'espace restant du souterrain sera employé pour des entrepôts de papier, cartes, livres etc.

Local pour la chaudière à vapeur et place pour l'appareil de chauffage.

Cave à charbon, bois, bière etc.

Deux escaliers ou plus, commodes pour l'usage commun entre le souterrain et le second étage.

Rez-de-chaussée.

Péristyles extérieurs et vestibules intérieurs spacieux, escalier principal du premier étage.

Département d'arpentage.

2 chambres, chacune	20'	sur	20'
2 „ pour dessinateurs, chacune	30'	,,	20'
1 „	20'	,,	20'

Inspecteur général des fortifications.

1 chambre	20'	sur	20'
---------------------	-----	-----	-----

1	chambre	pour l'adjudant	18'	sur	16'
1	„	d'attente,	16'	„	16'

Inspecteur remplaçant.

2	chambres,	chacune	20'	sur	20'
1	„	pour l'assistant	18'	„	16'
1	„	„ le premier Secrétaire	18'	„	16'
6	„	„ Secrétaire, chacune	30'	„	20'
1	„	„ cartes et papier	35'	„	25'
1	„	d'attente.	18'	„	16'

Directeur général de l'artillerie.

1	chambre		18'	sur	16'
1	„	pour le Secrétaire	18'	„	16'
1	„	„ commis.	30'	„	20'

Directeur général de l'artillerie de la marine.

1	chambre		18'	sur	16'
1	„	pour Secrétares	16'	„	16'

Directeur général de l'habillement militaire.

1	chambre		18'	sur	16'
1	„	pour l'assistant.	18'	„	16'
1	„	„ le Secrétaire	18'	„	16'
3	„	„ commis, chacune	30'	„	20'
1	„	„ modèles	25'	„	20'
1	„	d'attente.	18'	„	16'

Directeur général du département sanitaire.

1	chambre	pour les séances	30'	sur	20'
1	chambre		18'	„	16'
1	„	pour le Secrétaire	18'	„	16'
3	„	„ commis, chacune	30'	„	20'
2	„	„ aides médecins	18'	„	16'
1	„	d'attente	18'	„	16'

Directeur général du matériel.

1	chambre		18'	sur	16'
1	„	pour le Secrétaire	18'	„	16'
10	„	„ commis, chacune	30'	„	20'
1	„	d'attente	18'	„	16'

Chef militaire des pensionnaires.

1	chambre		18'	sur	16'
1	„	pour l'assistant	18'	„	16'
1	„	„ Secrétaire.	18'	„	16'
2	„	„ commis, chacune	25'	„	20'
1	„	d'attente	18'	„	16'

Télégraphe.

1 chambre pour l'employé	18'	sur	16'
1 petite chambre pour instruments.			
1 chambre d'attente	30'	„	20'
2 chambres des facteurs	20'	„	18'

Premier étage.*Le Secrétaire d'Etat.*

1 chambre	35'	sur	25'
(avec cabinet et lieu d'aisance.)			
2 chambres pour secrétaires privés, chacune	18'	„	16'
2 chambres d'attente, chacune	18'	„	16'
1 cabinet et bibliothèque	50'	„	30'

Bureau de l'état-major général.

1 chambre	25'	sur	20'
1 chambre pour le secrétaire privé	18'	„	16'
1 „ d'attente	18'	„	16'

Sous-secrétaire d'Etat.

2 chambres, chacune	25'	sur	20'
2 „ pour secrétaires privés	18'	„	16'
1 „ d'attente	18'	„	16'

Secrétaire d'Etat remplaçant.

1 chambre	25'	sur	30'
1 „ pour le secrétaire privé	18'	„	16'
1 „ d'attente	18'	„	16'

Directeur général pour contrats.

1 chambre	18'	sur	16'
1 „ pour le secrétaire	18'	„	16'
3 „ „ commis, chacune	30'	„	20'
1 „ d'attente	18'	„	16'

Secrétaires en chef.

1 chambre	25'	sur	20'
3 „ , chacune	20'	„	20'
6 „ pour commis	30'	„	20'
2 „ „ régistrateur	50'	„	30'
1 „ d'attente	18'	„	16'

Premier Sous-secrétaire.

1 chambre	30'	sur	20'
6 „ pour commis, chacune	30'	„	20'
1 „ d'attente	18'	„	16'

Avocat.

1	chambre	18'	sur	16'
1	„	pour le secrétaire	.	.	.	18'	„	16'
2	„	„ „ commis, chacune	.	.	.	30'	„	20'
1	„	d'attente	.	.	.	18'	„	16'

Auditeur général.

1	chambre	25'	sur	20'
1	„	pour le suppléant	.	.	.	20'	„	20'
1	„	„ „ secrétaire	.	.	.	20'	„	20'
1	„	„ les commis	.	.	.	25'	„	20'
1	„	d'attente	.	.	.	18'	„	16'

Chapelain général.

1	chambre	18'	sur	16'
1	„	pour le secrétaire	.	.	.	18'	„	16'
1	„	„ „ écrivains	.	.	.	30'	„	20'
1	„	d'attente	.	.	.	18'	„	16'

Messagers de la Reine.

2	chambres, chacune	18'	„	16'
	(avec cabinet et lieu d'aisance.)							
	Chambre d'attente	30'	„	20'
	„ des messagers	30'	„	20'

Second étage.*Directeur général du commissariat.*

1	chambre	18'	sur	16'
1	„	pour le secrétaire	.	.	.	18'	„	16'
8	„	„ „ écrivains, chacune	.	.	.	30'	„	20'
1	„	d'attente	.	.	.	18'	„	16'

Payeur général.

1	chambre	18'	sur	16'
1	„	pour le secrétaire	.	.	.	18'	„	16'
1	„	„ „ vérificateur des comptes de l'armée	.	.	.	18'	„	16'
1	„	„ „ premier employé	.	.	.	18'	„	16'
30	„	„ „ écrivains, chacune	.	.	.	30'	„	20'
1	„	d'attente	.	.	.	18'	„	16'

Section topographique.

2	chambres, chacune	20'	sur	20'
1	„	pour cartes et plans	.	.	.	35'	„	20'

Appartement pour l'intendant, consistant en une chambre d'habitation, 3 chambres à coucher et 3 grandes chambres à coucher pour les domestiques femmes.

Appartement pour le concierge, consistant en une chambre d'habitation, 2 chambres à coucher, 1 chambre à coucher de servante et autres dépendances.

Dispositions convenables pour lieux d'aisance etc. dans chaque partie de l'édifice.

Les dimensions des divers espaces peuvent être changées, pourvu que la superficie demeure la même.

Le bâtiment doit être à l'abri du feu, les chambres bien aérées et les corridors spacieux.

Primes.

Les primes suivantes seront décernées pour les projets qui seront trouvés les meilleurs :

Projet No. 1.

Plan général.

Premier prix	. . .	500 Liv. Sterling.
Second	„ . . .	200 „ „
Troisième	„ . . .	100 „ „

Projet No. 2.

Département des affaires étrangères.

Premier prix	800 Liv. Sterling.
Second	„	500 „ „
Troisième	„	300 „ „
Quatrième	„	200 „ „
Cinquième	„	} chacun 100 „ „
Sixième	„	
Septième	„	

Projet No. 3.

Département de la guerre.

Premier prix	800 Liv. Sterling.
Second	„	500 „ „
Troisième	„	300 „ „
Quatrième	„	200 „ „
Cinquième	„	} chacun 100 „ „
Sixième	„	
Septième	„	

Si l'architecte qui aura obtenu un prix pour les projets No. 1 et 2 ou l'un des deux, est chargé de l'exécution de l'entreprise, il ne peut prétendre à ces prix ; en revanche, il recevra une provision de $5\frac{0}{10}$ des frais de bâtisse.

Cette provision comprend tous les déboursés pour levés, inspections. Les inspecteurs seront payés à part.

Les dessins pour lesquels des prix sont décernés deviendront propriété du Gouvernement.

Les dessins doivent être adressés au premier commissaire (savoir comme suit) : to the First Commissioner of Her Majesty's Works and Public Buildings, Whitehall London, et remis franco dès le 1. au 20 Mars inclusivement 1857, à Westminsterhall, où ils seront exposés publiquement.

Chaque projet envoyé doit être accompagné d'une épigraphe, laquelle sera reproduite sur l'enveloppe, portant le nom et l'adresse de l'architecte concourant; il doit être adressé au premier commissaire des Travaux publics, Whitehall Londres.

Les commissaires ne sont responsables d'aucun dommage ou accident quelconque qui pourrait arriver aux dessins ou modèles.

Whitehall, Londres, le 30 Septembre 1856.

Par ordre de la Commission :
ALFRED AUSTIN, secrétaire.

MISES AU CONCOURS.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franc de port et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent *distinctement* leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Buraliste* à Renan, Canton de Berne. Traitement annuel fr. 1000. S'adresser, d'ici au 17 Décembre 1856, à la Direction de l'arrondissement postal de Neuchâtel.

2) *Commis de poste* au bureau principal à Bâle. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 17 Décembre 1856, à la Direction de l'arrondissement postal de Bâle.

3) *Buraliste* à Murgenthal, Canton de Berne. Traitement annuel fr. 500. S'adresser, d'ici au 17 Décembre 1856, à la Direction de l'arrondissement postal de Berne.

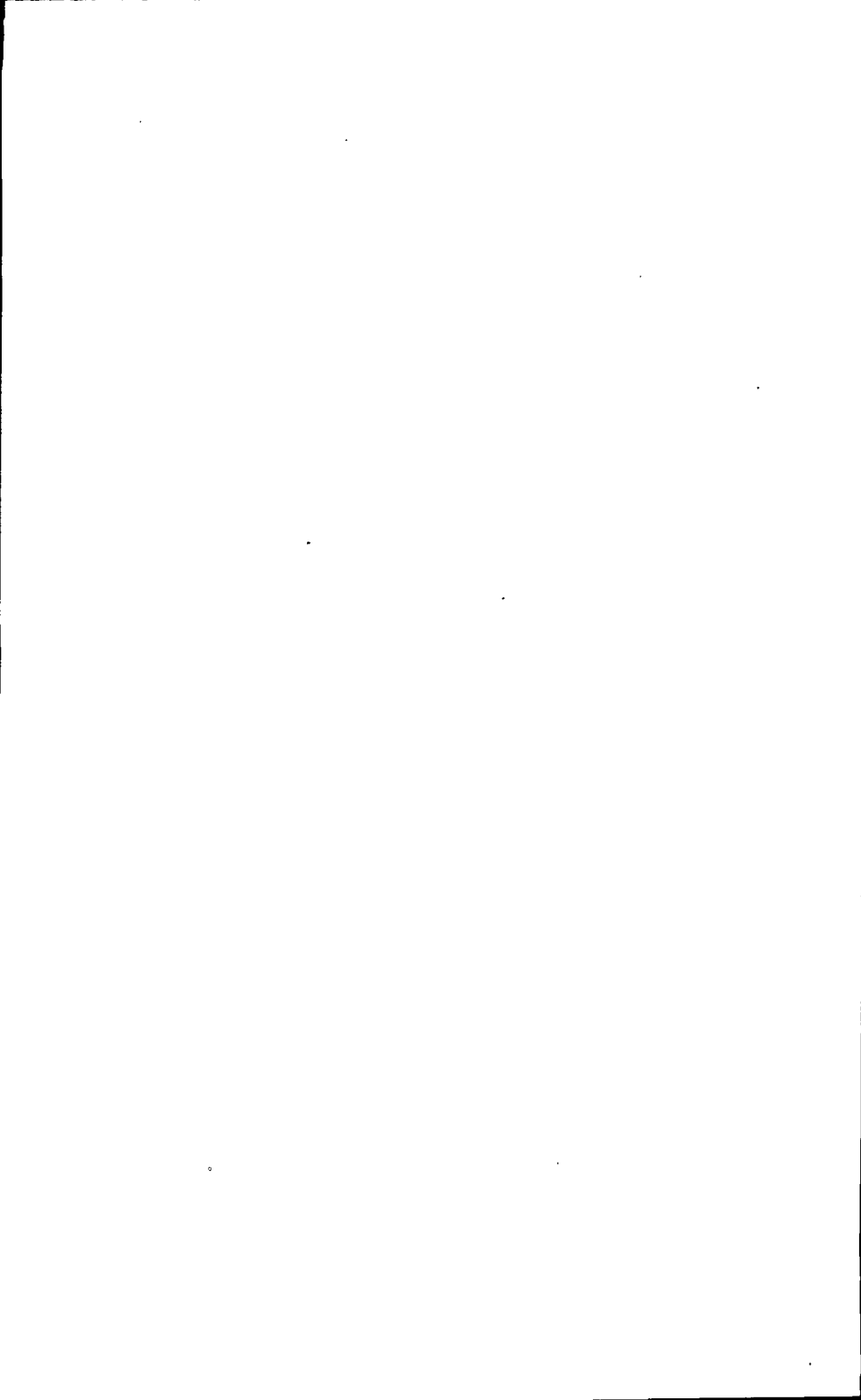
1) *Commis de poste* à la Chaux-de-Fonds. Traitement annuel fr. 1100 S'adresser, d'ici au 10 Décembre 1856, à la Direction de l'arrondissement postal de Neuchâtel.

2) *Buraliste et facteur* à Fontainemelon, Canton de Neuchâtel. Traitement annuel fr. 300. S'adresser, d'ici au 10 Décembre 1856, à la Direction de l'arrondissement postal de Neuchâtel.

3) *Deux conducteurs* dans l'arrondissement postal de Neuchâtel. Traitement annuel pour chacune fr. 1020. S'adresser, d'ici au 10 Décembre 1856, à la direction de l'arrondissement postal de Neuchâtel.

4) *Un Conducteur* dans l'arrondissement postal d'Arau. Traitement annuel fr. 1020. S'adresser, d'ici au 10 Décembre 1856, à la Direction de l'arrondissement postal d'Arau.





INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1856
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	64
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.12.1856
Date	
Data	
Seite	661-674
Page	
Pagina	
Ref. No	10 057 288

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.